



Un compromis de vente sans date de signature

Par **Azertyu223**, le **12/03/2014** à **05:01**

Bonjour,

On a signé un compromis pour vendre notre maison en juillet 2013 et jusqu'à aujourd'hui on a toujours pas signé l'acte authentique à cause d'un contentieux avec l'acquéreur qui nous réclame abusivement une baisse du prix de 20000€.

On cherche alors désespérément un moyen pour annuler cette vente.

Après relecture du compromis on s'est rendu compte qu'il n'y a pas de date dessus. En dernière page il est marqué : "fait à Rennes, le " puis notre signature et celle de l'acquéreur.

Et nul part ailleurs il n'est fait mention d'aucune date.

Est ce une raison juridiquement valable pour annuler cette maudite vente ?

Merci pour votre réponse.